

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 novembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le mardi 7 novembre 2023, à 19 h 18 le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, à Magny-les-Hameaux, sous la vice-présidence de Madame Frédérique DULAC,

MEMBRES PRESENTS : Frédérique DULAC, Brigitte BOUCHET, Anne DEUDON, Chrystèle GUILLARD, Yolande GROBON, Slimane MOALLA, Jean-Marie THEBAULT, Nathalie SENU, Hayat LAKHYALI

MEMBRES EXCUSES : Bertrand HOUILLON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Annick BOKAN, Gasparine MIRABEL, Evelyne COURTECUISSÉ, Claire CROIXMARIE, Marc CONGARD

Le quorum fixé à 9 membres est atteint.

Rappel de l'ordre de jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Nomination d'un nouveau membre au Conseil d'administration
- Liste des décisions
- Aides facultatives
- Désignation d'un représentant au sein de la COGITEY
- Convention partenariale avec EDF
- Questions diverses

Madame Frédérique DULAC a été élue secrétaire de séance.

- **Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 11 juillet 2023**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 12 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

- **Nomination d'un nouveau membre au Conseil d'administration**

Madame Hayat LAKHYALI est nommée membre du CCAS en remplacement de Madame Bouchra SAADI pour l'association Le Secours Populaire.

- **Liste des décisions du Président – article R.123-21 Code de l'action sociale et des familles**

Du 04/09/2023 au 20/10/2023	Aides en urgence			
		Aide alimentaire	80 €	Assistante sociale
		Aide alimentaire	60 €	Assistante sociale
		Aide alimentaire	80 €	Assistante sociale
		Aide alimentaire	40 €	Assistante sociale

		Aide alimentaire	40 €	Assistante sociale
		Aide alimentaire	80 €	Assistante sociale
		Aide alimentaire	40 €	Assistante sociale
		Aide alimentaire	60 €	Assistante sociale
		Aide alimentaire	60 €	Assistante sociale
		Aide séjour enfance hiver 2023	135 €	CCAS

- **Aides facultatives**

Madame DULAC présente une demande d'aide financière.

Aide n°15 /2023 - Dossier présenté par le CCAS

Monsieur

Domicilié à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge le montant du reste à charge, 120 €, suite au remplacement de son pare-brise détérioré lors des rixes nocturnes du 18 septembre 2023.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCORDE à _____, domicilié à Magny-les-Hameaux :
une aide financière d'un montant de 120,00 € pour la prise en charge du montant de la réparation de son pare-brise suite aux rixes nocturnes du 18 septembre 2023.

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

PUBLICATION : Date de télétransmission en Préfecture ~~17/11~~ 17/11/2023

Date de publication : 17/11/2023

Certifié exécutoire : 17/11/2023

Pour information :

Suite à ces dégradations sur les biens des habitants, le CCAS a été en contact avec 3 autres personnes, qui avaient été orientées grâce à la Gendarmerie, n'ont pas pour le moment déposé de demande d'aide financière.

En ce qui concerne les autres aides :

Les autres demandes d'aide financière reçues par le CCAS concernaient des demandes d'aide au paiement de facture de cantine et d'activités périscolaires. Elles ont été traitées au niveau du service Enfance (ajustement du quotient familial conformément au règlement du service prévoyant).

- **Désignation d'un représentant au sein de la COGITEY**

Le Conseil Départemental des Yvelines a intégré notre commune dans le territoire des Pôles Autonomie Territoriaux Grand Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines dont la gestion a été confiée à l'association COGITEY.

Afin d'intégrer notre CCAS en qualité de membre de l'association COGITEY, il est demandé de procéder à la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale qui aura lieu à l'automne afin notamment d'élire le Conseil d'administration.

L'adhésion emporte le paiement d'une cotisation, qui s'élève à 15 euros pour 2024.

Une rencontre partenariale a été organisée le vendredi 6 octobre 2023 avec la présence de Mr HEIN Patrice et de Mme SCHREQUE Aurélie. Un retour est réalisé sur les missions de l'association COGITEY.

Le Conseil d'Administration **DECIDE** d'adhérer à l'association et de désigner Madame Yolande GROBON en tant que représentante du CCAS au sein de la COGITEY.

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

PUBLICATION : Date de télétransmission en Préfecture ~~17/11~~ 17/11/2023

Date de publication : 17/11/2023

Certifié exécutoire : 17/11/2023

- **Convention partenariale avec EDF**

L'EDF a sollicité le CCAS de Magny-les-Hameaux concernant la signature d'une convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Les actions sont :

- De permettre aux habitants de Magny-les-Hameaux en situation de précarité énergétique de bénéficier d'actions de prévention permettant la maîtrise des consommations d'énergie
- De leur permettre de connaître les différents dispositifs et procédures d'aide en matière d'énergie, d'être informés et orientés vers les différents partenaires habilités à constituer ou à les aider à constituer des dossiers de demande d'aide pour impayés d'énergie

L'objectif est d'éviter les dettes et les coupures d'énergie.

L'EDF mettra à disposition du CCAS un portail d'accès aux services solidarité d'EDF.

L'EDF mettra un correspondant solidarité afin de faciliter l'accès à l'information des travailleurs sociaux plus un numéro de téléphone direct.

Le CCAS pourra demander des aides FSL directement auprès d'EDF sur le portail ou attribuer des aides financières et les verser à EDF.

La présente convention sera d'une durée d'un an renouvelable deux fois.

Le Conseil d'Administration **DECIDE** d'approuver la convention partenariale avec EDF et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

PUBLICATION : Date de télétransmission en Préfecture ~~17/11~~ 17/11/2023

Date de publication : 17/11/2023

Certifié exécutoire : 17/11/2023

La séance est levée à 20h15.

Frédérique DULAC
La Vice-Présidente du C.C.A.S

